



L'ÉQUIPE MUNICIPALE

&

VOUS

Dosch'Rosson Infos

Rédacteur : Groupe Communication

Janvier – Mars 2022

SOMMAIRE

- ❖ **LE MOT DU MAIRE**
- ❖ **REMERCIEMENTS PAR EVELYNE PERROT**
- ❖ **RETOUR SUR LA FIN D'ANNEE : 11 NOVEMBRE ET LES INITIATIVES DE NOEL**
- ❖ **PLANTATION DU VERGER par CELINE GODARD**
- ❖ **A LA RENCONTRE DE BENOIT VACHERET**
- ❖ **COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX**
- ❖ **INFORMATIONS DIVERSES**
- ❖ **AGENDA**

LE MOT DU MAIRE



2021 vient de s'achever... Nous commençons cette nouvelle année avec de grands projets et de nouvelles installations !

Tout d'abord, nous avons l'opportunité d'acquérir une grange au centre de notre village (au 5 rue du Grand Cernay).



Celle-ci deviendra un bâtiment technique pour notre employé communal et un local pour la compagnie de sapeurs-pompiers. Cet investissement demande le montage de dossiers administratifs afin d'obtenir un maximum de subventions.

Ensuite, le PLU (Plan Local d'Urbanisme), est en cours de modification pour la création d'un parking sur le site du Moulin. Il permettra un accès avantageux aux visiteurs à mobilité réduite, le tout dans un paysage naturel et arboré.

Enfin, comme envisagé :

- Un verger communal a été créé avec 10 arbres fruitiers (cf article)
- L'aire de jeux va être remise aux normes.
- Un espace fitness (surprise pour les plus sportifs !!), va être installé ainsi que de nouveaux jeux extérieurs pour les plus petits, des tables et des bancs. Rosson aura aussi son mobilier aux abords du lavoir !
- Un partenariat a été créé avec le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et Probation), en septembre 2020, qui consiste à recevoir des personnes sous main de justice dans le cadre des TIG (Travaux d'Intérêts Généraux). Cela permettra de soutenir Didier pour certains travaux dans la commune.

Si vous souhaitez suggérer une initiative, une boîte à idées est à votre disposition à la Mairie. Vos propositions peuvent aussi être envoyées par mail (mairie.dosches@orange.fr). Une réponse vous sera assurément apportée.

Le Conseil et moi-même sommes toujours à votre écoute pour améliorer la vie sociale et paisible de Dosches-Rosson.

Bonne lecture !

REMERCIEMENTS

Nous ne pouvions clore 2021, sans rendre un hommage particulier à deux hommes dont l'investissement fût grand pour notre commune.

- PIERRE CHAUME qui siégea au conseil municipal de 1953 à 1995.
- JEAN MILLON qui entra au conseil municipal de DOSCHES en 1977, devint Maire-adjoint en 2001 et quitta le conseil en 2018.

Je fis un mandat avec Pierre Chaume de 1989 à 1995. Très dévoué aux côtés du Maire Michel Godet, il participa à de nombreuses manifestations sur la commune, manifestations qui rayonnaient bien au-delà des limites de notre territoire.

Jean Millon, resta dans mon conseil jusqu'en 2018 où il représentait avec passion le hameau de ROSSON.

Je voulais en tant que Maire honoraire de DOSCHES depuis 2018, remercier ces deux conseillers pour leur dévouement, leur disponibilité et leur passion pour notre village.

Je veux aussi remercier leurs épouses d'avoir accepté le temps passé hors de chez eux, pour faire de notre commune, un village agréable à vivre.

EVELYNE PERROT

Maire honoraire de Dosches

Sénatrice de l'Aube

RETOUR SUR LA FIN D'ANNEELE 11 NOVEMBRE

L'assouplissement des contraintes sanitaires a enfin permis d'organiser la commémoration du 11 novembre avec un public.





La cérémonie a été célébrée en compagnie de l'Amicale des Pompiers, de l'Eveil de Mesnil Sellières (qui fêtera ses 100 ans cette année !), et les enfants du village qui ont chanté la Marseillaise.

Pour clôturer ce moment, le Conseil Municipal était heureux d'accueillir les participants autour d'un verre de l'amitié dans la salle des fêtes.

Ce fut un moment fort sympathique où chacun a pu prendre plaisir à se retrouver.



Merci à Lise pour les photos 😊

.... NOEL

Cette année, notre village a décidé d'allier créativité et convivialité !

A ce titre, Christelle et Flavie, Conseillères Municipales, ont mis leur imagination à fond les ballons pour proposer des idées originales de décoration de Noël pour notre village, fait main par les enfants !



Précisons que l'expérience de notre chère Christelle dans ce domaine, a été une vraie plus-value !

Ainsi, le 4 décembre, petits et grands, dans une ambiance de Noël ont pris plaisir à décorer :



L'ensemble de ces créations originales ont été exposées dans tout le village !



L'accent a été mis aussi sur le côté intergénérationnel ! Nos enfants ont pris plaisir à dessiner et confectionner des cartes de vœux personnalisées qui ont été glissées dans les colis de nos aînés. Chants de Noël et goûter ont clôturé ce beau moment simple et chaleureux !

Cette année, nous avons décidé de confectionner un panier garni avec des produits locaux et festifs (sablés, confitures, fondue au chaource, chocolats, champagne...) qui a été distribué le matin du 18 décembre par une partie de l'équipe municipale afin de prendre le temps avec chacun d'entre vous.

L'après-midi, c'est le Père Noël qui a pris le relais pour les enfants ! Notre cocher Rémi, et son équipe de lutins avaient chargé les paquets des enfants de 0 à 15 ans (chocolats + carte cadeau Fnac de 15€) dans sa superbe calèche !



La distribution s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur sous un magnifique ciel d'hiver ensoleillé !

La présence à la salle des fêtes d'un Marché de Noël, organisé par Agnès Chaume, a également dynamisé le village.

De nombreux exposants ont proposé aux visiteurs leurs créations originales et artisanales, parfait pour un cadeau atypique et personnalisé.

Un magnifique feu d'artifice offert par la commune a clôturé cette journée placée sous le signe de l'esprit de Noël !

Soulignons également les initiatives cette année encore du Moulin. Un bon nombre de visiteurs ont pu visiter le site et participer au lâcher de lanternes ainsi qu'au feu d'artifice ! Merci à eux pour la présence de ses événements.

PLANTATION DU VERGER COMMUNAL

Les observateurs auront pu constater que la plantation des arbres fruitiers sur la parcelle communale cadastrée ZH 57 située à proximité du site du Moulin s'est concrétisée le 14 décembre dernier.



Ce projet a pu voir le jour depuis que la parcelle en question est libérée de toute occupation.

Les circonstances sanitaires n'ont malheureusement pas permis d'effectuer ces travaux dans le cadre d'un chantier participatif qui aurait associé les habitants volontaires.

Les travaux ont pu être subventionnés à hauteur de 80 % de leurs coûts par le PNRFO (Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient) puisqu'ils entrent dans le cadre du développement de la « Trame verte et bleue ».

L'objectif de cette trame consiste à créer des espaces de déplacement (=corridors) destinés à la faune sauvage (insectes, oiseaux ou mammifères) en reliant les différents réservoirs de biodiversité entre eux.

Les vergers, haies, jachères fleuries... constituent la trame verte, tandis que la trame bleue regroupe les rivières, mares, et zones humides.

C'est ainsi que plusieurs essences fruitières locales ont pu trouver leurs places dans le paysage doschois : pommiers, noyers, bigarreautiers et poiriers, soit 19 arbres au total sont venus agrémenter notre environnement.

Un aménagement de cette parcelle interviendra ultérieurement, notamment au niveau de son accessibilité, afin qu'elle devienne un nouveau lieu de promenades et d'échanges.

Pour en savoir plus sur la trame verte et Bleue : <https://www.pnr-foret-orient.fr/nos-actions/amenager-le-territoire/la-trame-verte-et-bleue>

A LA RENCONTRE DE BENOÎT VACHERET



Comment t'est venue l'idée de t'installer à Dosches ?

Originaire de Bouranton, mes parents nous emmenaient souvent, ma sœur et moi, nous promener autour des lacs ainsi qu'en Forêt d'Orient.

Et Dosches se trouvant sur notre chemin, je me souviens bien, installé à l'arrière de la voiture, admirer en approchant et en traversant ce village, le paysage vallonné avec de jolis bâtisses en pan de bois ainsi qu'une superbe vue sur la Forêt d'Orient.

Après nos études, lorsque ma conjointe et moi avons voulu construire notre propre foyer, c'est naturellement dans ce secteur que nos recherches se sont portées. Une opportunité foncière nous a permis de nous installer à Dosches il y a maintenant 12 ans, et nous ne le regrettons absolument pas !

Peux-tu nous parler un peu de toi, ton métier, tes passions

J'ai 43 ans. J'enseigne les sciences de la vie et de la Terre (SVT) au collège de Lusigny sur Barse. La nature et le sport sont mes principales passions. Dosches et le Parc Naturel de la Forêt d'Orient sont un parfait terrain de jeu pour satisfaire ces deux passe-temps à la fois ! Je pratique et je suis l'un des dirigeants d'une association de kitesurf et stand up paddle sur le lac d'Orient. J'aime aussi randonner, courir et rouler en VTT aussi souvent que je le peux.

Aujourd'hui, cela fait près de 2 ans que tu es engagé au sein du Conseil Municipal, comment décrirais-tu ton engagement de Maire adjoint ?

Ce mandat constitue ma toute première expérience au sein d'un conseil municipal. Je m'y suis engagé car il me tenait à cœur de

poursuivre le travail effectué par les équipes municipales précédentes afin de préserver ce fabuleux cadre de vie que sont Dosches et Rosson, aussi bien d'un point de vue paysager, architectural que de la riche biodiversité présente.

D'autre part, depuis que je suis installé ici, j'ai toujours apprécié la tranquillité et la sérénité des relations avec les habitants. A travers ce mandat, j'aimerais pouvoir participer avec l'équipe actuelle à maintenir et développer cet état d'esprit.

J'ai découvert, en prenant mes fonctions, l'imposante machine que représente une municipalité, du fait de tous les domaines auxquels elle touche pour fonctionner. Je m'efforce de faire en sorte que le travail en équipe y soit la norme car je crois beaucoup en la force du collectif, et je prends beaucoup de plaisir à travailler avec toutes les personnes de ce conseil municipal car les échanges y sont vraiment constructifs. Il est vrai aussi que l'investissement personnel est important et chronophage, surtout lorsque l'on travaille à temps plein. C'est une organisation à trouver entre les deux tout en préservant du temps pour sa vie de famille et ses loisirs. Mais les projets en cours et à venir me motivent !

Que souhaites-tu voir finaliser comme projet à la fin de ce mandat ?

Tout d'abord, bien-sûr, nous allons mener à bien avec la communauté de commune ainsi que les gérants du moulin l'aménagement du site afin que celui-ci puisse poursuivre son développement tout en s'intégrant pleinement dans ce qui fait la force de notre village : son aspect paysager rural et naturel, son aspect architectural champenois ainsi qu'un cadre de vie calme et paisible.

D'autre part, l'acquisition foncière de la grange rue du Grand Cernay, en plus de

sauvegarder et mettre en valeur une grange traditionnelle, va permettre à notre équipe de sapeurs-pompiers volontaires de bénéficier d'un local beaucoup plus adapté en termes d'espace et d'aménagement. Ce ne sera pas un luxe en comparaison avec le local actuel. Ce projet permettra aussi de regrouper tout le matériel communal actuellement dispersé à plusieurs adresses faute de place suffisante. La qualité et la facilité de travail pour notre employé communal n'en seront qu'améliorées.

La réhabilitation ou l'aménagement d'espaces existants au sein de notre commune afin de les mettre davantage en valeur et d'en faire davantage profiter les habitants est aussi un projet qui me tient à cœur. Je pense par exemple à l'aire de jeu au centre du village, les lavoirs de Dosches et de Rosson, le projet de chemin de randonnée qui va relier le moulin au Domaine de la Forêt d'Orient, au verger communal sous le moulin, à nos cimetières, à la place de l'église de Dosches...

Ensuite, j'aimerais que divers projets en lien avec la préservation de la biodiversité voient le jour (conventionnement de certaines zones avec le Conservatoire des Espaces Naturels et le PNRFO, plantations de haies, retour de certaines parcelles agricoles en prairie d'élevage...).

Enfin, et c'est un point de frustration pour l'ensemble du conseil municipal depuis le début de ce mandat du fait de la crise sanitaire liée à la covid 19, j'aimerais voir se développer divers projets qui développeront du lien social dans notre commune (activités

intergénérationnelles, moments conviviaux, un conseil jeune, des animations culturelles, pédagogiques...).

Peux tu partager avec nous, un livre ? un film ? Un artiste ?

Ce sera un livre : "Jamais seul" de Marc-André Selosse, biologiste français.

Ce livre est un ouvrage de vulgarisation scientifique, accessible à tout le monde, et qui nous explique l'omniprésence des micro-organismes partout sur Terre ainsi qu'à l'intérieur des organismes vivants, dont l'Homme.

C'est étonnant ! Ce qui me plaît ici, c'est que qu'à travers le monde microbien, notre vision humaine "d'espèce supérieure" est en fait à prendre avec beaucoup d'humilité (bien des Hommes devraient s'en inspirer) : les micro-organismes ont été les toutes premières formes de vie sur Terre et seront sans aucun doute les dernières. Sans eux, les sols n'existeraient pas, tout comme les autres formes de vie.

C'est grâce à eux que des organismes complexes (dont l'Homme) existent, car ils ont le pouvoir de s'associer positivement avec eux : par exemple, ce sont des alliés précieux pour la digestion et les défenses immunitaires. Ils peuvent aussi réguler certaines populations lorsque les effectifs deviennent trop nombreux. Ils ont la faculté de transformer nos matières premières agricoles en une diversité presque infinie d'aliments (fromages, boissons alcoolisées, charcuteries, produits laitiers...)...

Bref, une réflexion sur notre place au sein de cette Terre ainsi que sur les relations entre individus qui me plaît beaucoup !

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

Convocation du 9 novembre 2021

Présents : M. Franck AGRAPART, Mme Vanessa CARETTE, M. Jean-François CHAUME, M. Lloyd GARRICK, Mme Céline GODARD, Mme Flavie LE DU, Mme Christelle MILLET, M. Benoît VACHERET, M. François VILLETET.

Absent excusé : M. Rémy DAVID.

Secrétaire de séance : Mme Christelle MILLET.

Le conseil municipal :

- Approuve le compte rendu de la réunion du 28 septembre 2021.
- Prend connaissance des décisions du maire prises sur délégation du conseil municipal.
- Attribue la location de la parcelle ZL20 à M. DUTERTRE Patrick.
- Prend connaissance des rapports annuels sur le prix et de la qualité du service public de l'eau potable et sur le prix et de la qualité du service public de l'assainissement non collectif qui sont disponibles sur le site internet du SDDEA : <https://www.sddea.fr/rapports-annuels-sur-le-prix-et-la-qualite-du-service-public/>.
- Fixe à 21 heures par semaine à compter du 1er janvier 2022 le temps de travail de l'emploi permanent d'adjoint technique territorial et modifie le tableau des effectifs en conséquence.
- Émet un avis favorable à l'acquisition et l'installation de logiciels de comptabilité, de gestion de la dette et des emprunts, de gestion de traitements et des indemnités, logiciel de gestion de population-état-civil-recensement militaire auprès du Syndicat Mixte A.GE.DI.
- Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. avec le Centre de Gestion de l'Aube.
- Est informé qu'une pause a été décidée au niveau de la révision allégée du PLU afin que le projet d'aménagement du site sur Moulin puisse être clairement précisé et compléter le dossier. Quand la procédure pourra de nouveau avancer, cela nécessitera un nouvel arrêt-projet notamment si l'espace boisé classé du secteur Nm actuel est supprimé. Ce 2ème arrêt-projet conduira à un avenant financier.
- Procède à des opérations modificatives comptables au budget 2021.
- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1er janvier 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Informations communications diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une formation organisée par les Communes Forestières le lundi 13 décembre 2021 à la salle polyvalente « la rose aux vents » et un chantier de débroussaillage sur l'étang de l'emprunt le mardi 14 décembre 2021 à partir de 9 heures.

Mme Céline GODARD demande pourquoi les agrès de fitness et le mobilier prévus à l'aire de jeux ne sont pas encore installés. De même, Mme Vanessa CARETTE demande pourquoi le toboggan n'est toujours pas revenu. Monsieur le Maire répond que le toboggan est toujours en réparation et que l'ensemble devrait être installé pour le printemps prochain.

Monsieur le Maire informe qu'une corvée est prévue le 11 décembre pour du broyage. M. Benoît VACHERET demande à ce que le talus au 20 rue du Grand Cernay soit entretenu et végétalisé.

Mme Christelle MILLET informe que M. Marc LAFILLE est d'accord pour couper des formes en contreplaqué à mettre sur l'arbre à thèmes. De plus, elle propose de faire don à la commune d'un banc en fer forgé qui aurait toute sa place sur le parking de l'église de Dosches. Enfin, elle propose, sur les conseils de Mme Evelyne PERROT, de contacter le pépiniériste Pensier pour refaire la rose des vents. Monsieur le Maire propose de l'appeler pour un rendez-vous sur place un mercredi après-midi.

Monsieur le Maire évoque l'idée de lancer un verger des naissances. La question est de savoir où.

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2022

Convocation du 25 janvier 2022

Présents : M. Franck AGRAPART, M. Jean-François CHAUME, M. Rémy DAVID, M. Lloyd GARRICK, Mme Christelle MILLET, M. François VILLETET.

Absent excusé : Mme Vanessa CARETTE (pouvoir à M. Rémy DAVID), Mme Céline GODARD (pouvoir à Mme Christelle MILLET), Mme Flavie LE DU (pouvoir à Mme Christelle MILLET), M. Benoît VACHERET (pouvoir à M. Rémy DAVID)

Secrétaire de séance : Mme Christelle MILLET.

Le conseil municipal :

- Approuve le compte rendu de la réunion du 23 novembre 2021.
- Prend connaissance des décisions du maire prises sur délégation du conseil municipal
- Adhéré au Syndicat Mixte A.G.E.D.I.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'étude établie par le SPANC de la Régie du SDDEA pour la réalisation d'une étude de projet en vue de la réhabilitation d'installation d'assainissement non collectif de la mairie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société C3i (Troyes) d'un montant de 5 800 € HT, soit 6 960 € TTC. Les crédits correspondants seront inscrits au budget annuel.

- Envisage de participer à la prévoyance des agents à compter du 1er janvier 2025 pour un montant égal à 20 % du montant de référence fixé par décret, de participer à la complémentaire santé des agents à compter du 1er janvier 2026 pour un montant égal à 50 % du montant de référence fixé par décret, de retenir la procédure de labellisation.
- Retient les propositions des Pépinières GIRARDIN-PAILLEY (Précy-Saint-Martin) d'un montant de global 2 230.93 € HT, soit 2 547.40 € pour les plantations à la rose des vents, le long de la rue du Grand Cernay et la haie derrière l'église de Rosson et autorise Monsieur le Maire à signer les trois devis.
- Retient la proposition de l'EURL BROCARD Père et Fils (Thennelières) d'un montant de 6 200 € HT, soit 7 440 € TTC pour la pose des rigoles voie de Troyes et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.
- Émet un avis favorable à la remise en état du chemin rural de la Fromentelle pour la somme de 1700 € HT et autorise le Monsieur le Maire le programme d'actions de l'ONF.
- Retient la proposition d'honoraires de l'Agence d'Architecture CARRE3 (Géraudot), pour le projet d'aménagement du local technique – local pompiers, d'un montant de 25 374.10 € HT, soit 30 448.92 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.
- Accepte d'acquérir la grange de Mme Arianne FRÉDOUX pour la somme de 20 000 €, hors frais de notaire, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et les pièces à intervenir pour régulariser cette vente.

Monsieur le Maire précise qu'un bornage est prévu et reste à la charge du vendeur. Ce projet d'acquisition et d'aménagement a par ailleurs été proposé à CCFLTC pour qu'il fasse partie des dossiers à étudier dans le cadre du PTRTE.

Informations communications diverses :

Monsieur Rémy DAVID demande si l'antenne téléphonique fonctionne. Monsieur le Maire informe que la déclaration préalable pour l'installation d'un poste de transformation électrique vient d'être acceptée. Une fois raccordée à l'électricité, l'antenne devrait être opérationnelle.

Il demande également ce qu'il en est du toboggan et de l'aménagement de l'aire de jeux. Monsieur le Maire répond que le toboggan toujours en réparation devrait être réinstallé en même temps que les tables, les bancs, les jeux et les agrès de fitness courant mars lors d'une corvée.

Il demande des nouvelles du projet d'aménagement du site du Moulin. Monsieur le Maire n'a pas davantage d'informations depuis la dernière réunion de conseil. Par contre, la CCFLTC doit procéder à des plantations sur ses parcelles.

Madame Christelle MILLET demande si elle peut tailler les rosiers et ramener la structure du banc pendant ses prochaines vacances. Monsieur le Maire lui donne son accord et lui propose de se rapprocher de Didier.

Elle demande si les plantations qui viennent d'être validées peuvent être envisagées courant mars, début avril au plus tard.

INFORMATIONS DIVERSES MAIRIE

AGENDAS ELECTIONS !

- **Présidentielle : 10 et 24 avril 2022**
- **Législatives : 12 et 19 juin 2022**



Tous aux urnes pour décider activement de votre avenir :) !

VOUS N'ETES PAS ENCORE INSCRIT SUR LES LISTES ELECTORALES POUR LES PROCHAINES ELECTIONS LEGISLATIVES DE 2022 ?

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur **service-public.fr** sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Les inscriptions sont possibles jusqu'au **4 mai 2022 en ligne** et **jusqu'au 6 mai 2022 en mairie ou par courrier**

NOUVEAU

À votre service

En quelques clics, je retrouve mes principales démarches en ligne pour pouvoir voter.

« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique. »

 Je vérifie si je suis inscrit sur les listes électorales ?	 Je souhaite m'inscrire sur les listes électorales ?	 Je donne procuration
---	--	---

Un nouveau site internet dédié aux élections a été mis en ligne. Vous pouvez notamment vérifier votre situation électorale, trouver votre numéro national d'électeur, vous inscrire sur les listes électorales, donner procuration via la télé-procédure etc. C'est également vers sa page d'accueil que renvoie le QR code de la nouvelle carte électorale.

Vous pouvez y accéder via ce lien : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

PROCURATIONS DE VOTE : CE QUI CHANGE EN 2022 !

Vous souhaitez faire une procuration pour qu'un électeur vote à votre place à l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022 ?

Vous pouvez désormais donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune que la vôtre. *Service-Public.fr* vous explique les nouvelles règles en vigueur en 2022 et comment faire pour donner procuration à l'électeur de votre choix. Depuis le 1^{er} janvier 2022, le vote par procuration a été assoupli et répond à de nouvelles règles. Un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit. Pour établir votre procuration, vous pouvez utiliser la nouvelle version du téléservice de demande de procuration en ligne.

Comment faire la procuration ?

Vous pouvez établir une procuration de 3 manières :

- En ligne, avec le téléservice MaProcuration. Après avoir rempli le formulaire en ligne, vous recevrez une référence d'enregistrement « *Maprocuration* ». Vous devrez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une gendarmerie ou un consulat. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement et votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...). Vous recevrez un courriel de votre mairie vous informant que votre procuration est bien enregistrée, quelques minutes après la vérification de votre identité.
- Avec le formulaire disponible sur internet . Vous devez le remplir et l'imprimer. Ensuite, vous devrez obligatoirement aller en personne dans un commissariat de police, une gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence ou un consulat. Vous devrez remettre votre formulaire et présenter votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).
- Avec le formulaire (Cerfa n° 12668*03) disponible au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal ou au consulat. Vous devrez le remplir à la main sur place et présenter en personne votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).

Attention : pour établir la procuration, vous devez renseigner le numéro national d'électeur et la date de naissance de la personne à qui vous donnez procuration (mandataire). Si vous faites une demande par formulaire Cerfa, vous devez également renseigner votre propre numéro national d'électeur.

Ce numéro est présent sur votre carte électorale, il peut aussi être retrouvé sur le service en ligne « Interroger votre situation électorale » disponible sur *Service-Public.fr*.

À savoir : pour les élections présidentielle et législatives de 2022, un mandataire ne peut détenir qu'une seule procuration établie en France.

Si vous ne pouvez pas vous rendre au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en raison d'une maladie ou d'un handicap, vous pouvez demander à ce qu'un officier de police ou un gendarme se déplace à votre domicile (ou dans un

établissement spécialisé comme un Ehpad) pour établir ou résilier une procuration. Vous pouvez faire cette demande par courrier, par téléphone, ou par courriel. Une simple attestation sur l'honneur doit être présentée. Aucun certificat médical ou autre justificatif écrit n'est exigé.

Résilier une procuration donnée : Il est désormais possible de résilier une procuration établie sur le téléservice [Maprocuration](#).

Vous devez ensuite vous présenter en personne devant un policier, un gendarme ou un agent du ministère des affaires étrangères pour faire valider cette demande de résiliation.

Vérifier la procuration donnée ou reçue :

Vous pouvez désormais vérifier que vous avez donné ou reçu une procuration sur le service en ligne [Interroger votre situation électorale](#)

Il vous donne maintenant accès aux données relatives aux procurations que vous avez données ou reçues...

BIENTOT 16 ANS, RECENSEZ-VOUS EN MAIRIE !



Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser dès l'âge de 16 ans.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée défense et citoyenneté (JDC) et l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Le recensement s'effectue en présentant à la mairie du domicile dans les 3 mois suivant le 16ème anniversaire avec une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) et le livret de famille.

RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES DE POULES



Des fientes de poules viennent décorer des terrasses d'autres habitants que leurs propriétaires.

Il serait préférable de voir les gallinacés se promener dans leurs basses-cours et jardins respectifs pour le bien-être de tous.

AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Très prochainement à Dosches, un bus France Service avec un agent qualifié sera présent tous les mercredis de semaines paires. Vous pourrez vous y faire aider pour vos démarches administratives courantes.



Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?



PROCHE DE VOUS,

PROCHE DE CHEZ VOUS

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.



France services vous permet d'accéder facilement aux services publics :

Accueil
Informations
et orientation



Accompagnement
dans vos démarches
administratives



Mise à disposition
d'outils informatiques
et aide à l'utilisation
des services numériques



☎ 07 88 61 20 66

✉ franceservices.cdc.piney@orange.fr

	Semaine A		Impaire	
	<i>Matin</i>		<i>Après-Midi</i>	
Lundi	Assencières	9h30-12h	Mesnil-Sellières	13h15-15h45
Mardi	Luyères	9h30-12h	Charmont-s-Barbuise	13h15-15h45
Mercredi	Avant-Les-Ramerupt	9h30-12h	Pougy	13h15-15h45
Jeudi	Auzon Les Marais-Val d'Auzon	9h30-12h	Piney	13h30-16h
Vendredi	Piney sur rdv	9h-13h		
	Semaine B		Paire	
	<i>Matin</i>		<i>Après-Midi</i>	
Lundi	Longsols	9h30-12h	Onjon	13h15-15h45
Mardi	Villehardouin-Val d'auzon	9h30-12h	Brévonnes	13h15-15h45
Mercredi	Dosches	9h30-12h	Géraudot	13h15-15h45
Jeudi	Bouy-Luxembourg	9h30-12h	Rouilly-Sacey	13h15-15h45
Vendredi	Piney sur rdv	9h-13h		

Plus d'informations dans votre France services
ou sur france-services.gouv.fr



RAPPEL (Voir l'affichage en mairie)

Une consultation publique relative à la construction et à l'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Lusigny-sur-Barse est en cours.

Extrait de l'arrêté préfectoral n°PCICP2022033-0001 :

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pendant quatre semaines, du lundi 28 février 2022 à 8h00 au lundi 28 mars 2022 à 12h00 inclus, il sera procédé, dans la commune de LUSIGNY-SUR-BARSE à une consultation du public, dans les formes prescrites par l'article R. 512-46-14 du code de l'environnement, portant sur la demande présentée par la SAS DEMETER, relative à la construction et à l'exploitation d'une unité de méthanisation, située route départementale 1 sur le territoire de la commune de LUSIGNY-SUR-BARSE (10270).

Article 2 : Le dossier de demande d'enregistrement est déposé à la mairie de LUSIGNY-SUR-BARSE pendant la durée de la consultation du public et tenu à disposition du public pendant les jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, soit les lundis, mardis et jeudis de 8h00 à 12h00 et les mercredis et vendredis de 8h00 à 12h00 puis de 13h30 à 17h00.

Le dossier sera également accessible pendant toute la durée de la consultation :

- sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube, en suivant le chemin ci-après : www.aube.gouv.fr > Publications > Aménagement du territoire – Environnement – Développement durable > ICPE : Installations classées pour la protection de l'environnement > Consultation du public 2022 > SAS Demeter à LUSIGNY-SUR-BARSE ;
- sur un poste informatique, à la préfecture de l'Aube, 2, rue Pierre Labonde – 10000 Troyes, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.37.85) ou par courriel (pref-cp-demeter@aube.gouv.fr).

Article 3 : Un registre est tenu à la disposition du public en mairie de LUSIGNY-SUR-BARSE afin que ce dernier puisse y consigner ses observations. Si ces dernières sont remises par écrit, elles devront être annexées à ce registre.

Ces observations peuvent également être adressées par voie postale au préfet de l'Aube – pôle de coordination interministérielle et de concertation publique – 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes cedex, ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-cp-demeter@aube.gouv.fr.

Les observations doivent impérativement être déposées pendant la durée de cette consultation du public. Toute observation reçue en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

MARS BLEU

La municipalité s'associe avec la Ligue contre le Cancer de l'Aube pour participer à l'opération "Mars Bleu" dont l'objectif est de sensibiliser au dépistage du cancer colorectal.

A cette occasion, et durant tout le mois, la mairie se parera de couleur bleue. Vous pourrez également venir acheter à la mairie des stylos dont la vente profitera à la lutte contre le cancer.



DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

"LE DÉPISTAGE M'A SAUVÉ LA VIE."

JEAN, 62 ANS

De 50 à 74 ans, le dépistage du cancer colorectal est recommandé tous les 2 ans.



Pour en savoir plus, parlez-en avec votre médecin ou rendez-vous sur e-cancer.fr



ENQUÊTE EN LIGNE SUR LA RÉVISION DE LA CHARTE DU PNRFO

REVISION DE LA CHARTE



PARC DE LA
F O R Ê T
D'ORIENT

COMMENT PARTICIPER ?

Dès maintenant et jusqu'au 31 mars 2022, vous pouvez prendre la parole et répondre à l'enquête en ligne. Elle nous permettra de comprendre comment vous percevez le territoire et de disposer de votre avis concernant l'action du Parc.

Toutes les idées sont bonnes à prendre. Plus nous aurons de réponses, plus ce nouveau projet de territoire sera en adéquation avec vos souhaits et vos volontés.



Parc
naturel
régional
de la Forêt d'Orient

Une autre vie s'invente ici

C'EST LE GRAND MOMENT CAUSONS DE CE QUI NOUS REGARDE

CE TERRITOIRE VOUS APPARTIENT,
C'EST AUJOURD'HUI QUE NOUS IMAGINONS DEMAIN !

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient n'est ni réserve animalière, ni un musée à ciel ouvert, ni un sanctuaire botanique. Depuis plus de 50 ans, c'est un espace de vie où préservation de l'environnement rime avec développement du territoire.

Depuis 2020, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient a entamé la procédure de révision de sa Charte 2009-2024 qui va s'étaler jusqu'en 2025, et conduire au renouvellement du classement Parc naturel régional jusqu'en 2040 par arrêté du Premier Ministre.

POURQUOI L'IMPLICATION DE TOUS EST IMPORTANTE ?

Plus de 10 ans se sont écoulés depuis la signature de la Charte et le territoire a évolué. C'est l'occasion de se remettre en question et donc d'inviter l'ensemble des acteurs du territoire à dialoguer, à partager et à inventer l'avenir des 15 prochaines années !

Que vous soyez habitants du territoire, habitants limitrophes ou juste de passage, acteurs associatifs ou acteurs économiques et touristiques, ce territoire vous appartient. Grâce à votre implication et à votre dynamisme, c'est VOUS qui faites vivre le territoire !

SCANNEZ-MOI



ou rendez vous sur pnr-foret-orient.fr

RAPPEL CONCERNANT VOS PROJETS DE CONSTRUCTION

CONSEIL EN ARCHITECTURE GRATUIT

UN CONSEILLER EN Architecture et Paysage DU PARC

se tient à votre disposition
GRATUITEMENT sur RDV
pour tous vos PROJETS
de CONSTRUCTION
et/ou RÉNOVATION

CONTACT
architecture@pnrfo.org
03 25 43 81 98
www.pnr-foret-orient.com



PARTICULIERS / PROFESSIONNELS

Le conseiller en Architecture et Paysage du Parc vous renseignera selon votre projet sur :

- L'implantation de votre future construction dans son environnement
- L'intégration de votre projet au sein du paysage du Parc
- La meilleure adéquation entre votre projet, vos besoins et votre budget
- La bonne distribution de vos espaces de vie
- L'aménagement de vos espaces extérieurs
- Les essences végétales locales du Parc
- Les différentes démarches administratives à effectuer
- Les solutions afin d'avoir un logement confortable et économe en énergie
- Les modes constructifs et les matériaux adaptés au site



**Pour préparer au mieux
votre rendez-vous :**

Munissez-vous d'un maximum de documents concernant votre projet comme le plan cadastral, des photos (aérienne et du site), le règlement d'urbanisme de votre commune, des plans du site, et tout autres éléments permettant d'enrichir le projet.

Un rendez-vous dure en moyenne
45 minutes.

**“ CRÉONS ENSEMBLE
LE PATRIMOINE
DE DEMAIN ”**

**Téléchargez
le Guide Architectural et Paysager
sur www.pnr-foret-orient.com
accessible depuis la page d'accueil**

CONTACT
architecture@pnrfo.org
03 25 43 81 98
Maison du Parc - 10220 PINEY



Parc
naturel
régional
de la Forêt d'Orient

© Troyes Habitat - Mesnil-St-Père

AGENDA :

- 8 mai : Cérémonie
- 4 et 5 juin : Passage du Triathlon des lacs
- 6 juin : Passage de la course cycliste Paris/Troyes
- 26 juin : Vide Maison Dosches